



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

MAIRIE DE ROYAT

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Maire de, certifie que l'arrêté de Monsieur le Préfet du département du Puy-de-Dôme, en date du 27 avril 2022, prescrivant des enquêtes : préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) des communes d'Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Durtol et parcellaire sur le projet Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) de déployer les lignes BHNS B et C ainsi que de réaliser les aménagements associés sur le territoire de la Métropole Clermontoise dans le cadre du projet Inspire, a été publié le dans la commune de ROYAT et que, notamment, il a été affiché en mairie avant le 14/05/2022 et pendant toute la durée des enquêtes.

Fait à ROYAT

le, 02/05/2022

(Cachet du Maire)



Le Maire,

A RENVoyer À LA PREFECTURE : Secrétariat Général Commun
Pôle des Affaires Juridiques et Contentieuses